



Procès-verbal du Conseil Municipal

de RILHAC-LASTOURS

Mardi 3 juin 2025

Début du conseil : 18h30

Nombre de présents en exercice : 7

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN, Fabienne DACQUET
Messieurs Jacques BARRY, Jean-Bernard RIVASSEAU, Michel VILLARS, Sébastien FISSOT

ABSENTS (donnant procuration) : Aurélie RANOUIL donne pouvoir à Cécile PERAIN ;
Laurent ROUBINET donne pouvoir à Jean-Bernard RIVASSEAU

Absents excusés : Maxence CANION

Secrétaire de séance : Jean-Bernard RIVASSEAU

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil du 14 avril 2025

Le secrétaire de séance lit le compte rendu du Conseil du 14 avril 2025.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération – Travaux Eglise de Rilhac

M. le Maire propose de consulter de nouveau l'architecte des bâtiments de France ainsi que tous les prestataires nécessaires pour faire un chiffrage actualisé des travaux de l'Eglise de Rilhac, Le dernier chiffrage date de 2018. Il informe également le Conseil que suite à la réunion publique du 9 mai 2025 concernant le devenir de l'Eglise de Rilhac, une association est en cours de constitution. Monsieur VILLARS explique l'objectif de l'association « Pierres et Patrimoine » : pouvoir collecter des fonds sous forme de dons, mécénat pour aider au financement des travaux.

Le Conseil évoque la réalisation des travaux par tranches et sur plusieurs années.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de commencer les démarches de consultation afin de présenter un dossier actualisé.

A l'unanimité, le Conseil accepte que Monsieur le Maire engage les démarches de consultations.

Délibération - Autorisation de commencement des travaux du parking Impasse des Hirondelles – Rilhac

M. le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir engager les travaux du parking de Rilhac – Impasse des Hirondelles – dès à présent.

Pour rappel ce projet n'est pas éligible aux subventions.

La haie sera plantée à l'automne.

Le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les travaux.

Délibération – Autorisation de commencement des travaux installation des écluses et marquage au sol route des Chevaliers

Monsieur le Maire demande au Conseil de pouvoir engager les travaux de sécurisation routière route des Chevaliers par l'installation d'écluses dès le retour de notification du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil accepte la demande de Monsieur le Maire.

Délibération : Demande de subvention pour marquage au sol et installation de panneaux « STOP » – route des Barabants

Monsieur le Maire souhaite faire une demande de subvention concernant la sécurisation routière route des Barabants. Le projet concerne l'installation de panneaux STOP et la signalétique au sol.

Un devis doit être demandé auprès de signalisation 87.

Les travaux seront peut-être réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention.

Délibération – Autorisation de commencement des travaux - marquage au sol et installation de panneaux « STOP » – route des Barabants

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager les travaux de sécurisation routière route des Barabants après avoir effectué la demande de subvention et reçu l'autorisation de commencer les travaux par le Conseil Départemental.

Le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les travaux dès que cela sera possible.

Délibération – Création d'un emploi saisonnier d'agent technique

Monsieur le propose la création d'un emploi saisonnier d'agent technique du 5 juin au 5 septembre 2025 à temps non complet.

Cet agent travaillera de 8h à 12h du lundi au vendredi.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent pour cette période.

Délibération - Remplacement du battant de la Cloche Eglises de Rilhac et Lastours

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au passage de l'entreprise de vérification des clochers, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement des battants des cloches des Eglises de Rilhac et de Lastours. Etant donné que l'Eglise de Rilhac fait l'objet d'un projet de rénovation, le remplacement du battant sera intégré à celui-ci.

Il expose le devis de l'entreprise BODET pour le battant de l'Eglise de Lastours

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte le devis présenté.

Délibération : Attribution de subventions aux associations communales

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 € pour l'année 2025 aux associations de la commune suivantes qui ont déposé un dossier en Mairie :

-Comité des fêtes

-Club de Loisirs et du 3^{ème} âge

-Club de Pétanque de Rilhac-Lastours

-ASPEL

-Ô Chemin de Ronde

-Caval 2 Coeurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte le versement de ces subventions aux associations

Délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour le feu d'artifice à l'occasion de la fête patronale de la Sainte-Marguerite

Monsieur le Maire rappelle qu'à lieu le 19 et 20 juillet 2025, la fête patronale Sainte-Marguerite organisée par le Comité des Fêtes.

A ce titre, un feu d'artifices sera tiré.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 950 € pour participation au feu d'artifices.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte le versement de cette subvention exceptionnelle

Délibération : Demande de subvention pour le point à temps 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de Point à Temps sur les voies communales pour l'année 2025 et qu'il souhaite effectuer une demande de subvention au Conseil Départemental.

L'estimation des dépenses s'élève à 9989,39 € HT environ en référence aux dépenses de 2024, soit :

- Frais généraux (dont agents en CDD)	3229,58 €
- Remboursement liant	4096,56 €
- Matériaux et gravier	2176,68 €
- Rémunération agent technique sur 5 jours	486,57 €

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention.

Délibération : Adhésion à la Fondation du Patrimoine 2025

Monsieur le Maire informe avoir reçu la demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2025. Concernant les communes de moins de 500 habitants l'adhésion s'élève à 100 €.

Il propose au conseil de renouveler pour l'année 2025 cette adhésion.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'adhésion à la fondation du patrimoine pour l'année 2025.

Délibération : Recomposition du conseil communautaire précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un mail de la Directrice de la Communauté de Communes demandant de prendre une délibération en vue de la recomposition du conseil communautaire précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il a été en effet acté que, par dérogation au droit commun, la composition du conseil communautaire serait fixée par accord local à 35 sièges (comme actuellement).

Il est rappelé également que, pour que cet accord local puisse s'appliquer, il est nécessaire que les communes délibèrent **avant le 31 août 2025** sur cet accord local et cette composition. L'accord ne sera valide que si les délibérations concordantes des communes permettent d'atteindre la majorité qualifiée (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse).

Si une commune ne délibère pas avant le 31 août 2025, cela vaut refus de l'accord local et vient donc dégrader la possibilité d'atteindre la majorité qualifiée.

La communauté de communes délibèrera sur cette répartition lors du conseil communautaire du 17 juin. Il n'est toutefois pas nécessaire d'attendre la délibération de l'EPCI pour que vos conseils municipaux délibèrent.

Le Conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de recomposition du conseil communautaire précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

Délibération : Convention SPA 2025

Monsieur le Maire informe avoir reçu la convention de fourrière pour l'enlèvement et la garde d'animaux pour l'année 2025.

En contrepartie des services rendus, il est demandé une indemnité de 1,20 € par habitants soit : $1,20 \times 380 = 456 \text{ €}$

Le Conseil autorise, à l'unanimité, à signer la convention avec la SPA pour l'année 2025.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire, informe que la locataire en place au 5 bis route des Chevaliers quitte le logement au 31 juillet 2025, des visites sont organisées avec l'agence PRAGOUT le 13 juin 2025

- Le DPE concernant le logement de la Mairie est en cours, le Consuel passe le 4 juin 2025.

- Cécile PERAIN demande si la commune a reçu la facture de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places concernant les enfant résidants Rilhac-Lastours et scolarisés à Saint-Hilaire-Les-Places. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, il n'a rien reçu et que Mme La Maire de Saint-Hilaire-Les-Places va proposer une réunion prochainement à ce sujet.

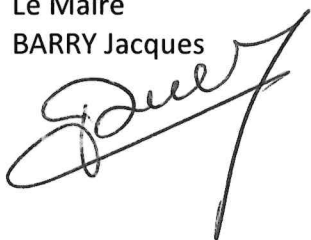
-Cécile PERAIN demande également si la commune a des informations concernant les foyers de la commune qui pour l'instant ne sont pas encore éligibles à la fibre. Pas de nouvelles à ce sujet.

-La parole est donnée à Mr GRABIAUD concernant un devis attendu de l'entreprise SAS MULTIBAT pour différencier 2 prises au sous-sol de la salle des fêtes. Le devis a été demandé mais sans nouvelle malgré 2 relances.

- Concernant le pylône de téléphonie mobile qui doit être implanté à Gorsas, une nouvelle demande de travaux va être effectuée car les plans étaient erronés. Celui de Lastours, route des Barabants doit être monté courant juillet 2025

La séance est levée à 20h10.

Le Maire
BARRY Jacques



Le secrétaire de séance
Jean-Bernard RIVASSEAU

